



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ X-PRO 500 PART A

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit X-PRO 500 PART A

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Adhésif à deux composants à base d'époxy. Résine.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur PROFAST Ankersystemen B.V.B.A.  
P.O. Box 27  
3900 Overpelt  
België  
Tel: +32 (0) 34 56 27 00  
www.profastankersystemen.be  
info@profastankersystemen.be

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +32 (0) 34 56 27 00 (08:00 - 18:00)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

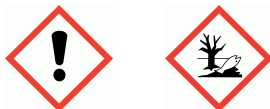
Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## X-PRO 500 PART A

<b>Mentions de mise en garde</b>	<p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p>
<b>Contient</b>	RÉSINES ÉPOXYDIQUES (MW moyen <= 700), EPOXY PHENOL FORMALDEHYDE RESIN, REACTION PRODUCTS OF HEXANE-1,6-DIOL WITH 2-CHLOROMETHYLOXIRANE(1:2)
<b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>	<p>P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.</p> <p>P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.</p> <p>P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).</p> <p>P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P391 Recueillir le produit répandu.</p>

### 2.3. Autres dangers

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>RÉSINES ÉPOXYDIQUES (MW moyen &lt;= 700)</b>	<b>20-50%</b>
Numéro CAS: 25068-38-6                      Numéro CE: 500-033-5                      Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456619-26	
<b>Classification</b> Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 2 - H411	
<b>EPOXY PHENOL FORMALDEHYDE RESIN</b>	<b>10-20%</b>
Numéro CAS: 9003-36-5                      Numéro CE: 500-006-8                      Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119454392-40	
<b>Classification</b> Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 2 - H411	

**X-PRO 500 PART A**

<b>REACTION PRODUCTS OF HEXANE-1,6-DIOL WITH 2-CHLOROMETHYL)OXIRANE(1:2)</b>		<b>5-10%</b>
Numéro CAS: 933999-84-9	Numéro CE: 618-939-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463471-41
<b>Classification</b> Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1A - H317 Aquatic Chronic 3 - H412		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

**Commentaires sur la composition** CAS 9003-36-5 = CAS 20864-14-4 (RoW) CAS 933999-84-9 = CAS 16096-31-4 (RoW)

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Contact cutané</b>	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Inhalation</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
<b>Contact cutané</b>	Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des dermatites. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Irritant pour les yeux.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	NE PAS utiliser d'eau si possible.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Dangers particuliers</b>	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

## X-PRO 500 PART A

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

**Équipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### RÉSINES ÉPOXYDIQUES (MW moyen <= 700) (CAS: 25068-38-6)

**DNEL**

Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 12.25 mg/m<sup>3</sup>  
 Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 12.25 mg/m<sup>3</sup>  
 Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 8.33 mg/kg/jour  
 Industrie - Contact avec la peau; Court terme Effets systémiques: 8.33 mg/kg/jour  
 REACH dossier d'information

**X-PRO 500 PART A**

<b>PNEC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eau douce; 0.006 mg/l</li> <li>- Eau de mer; 0.0006 mg/l</li> <li>- rejet intermittent; 0.018 mg/l</li> <li>- STP; 10 mg/l</li> <li>- Sédiments (eau douce); 0.996 mg/kg</li> <li>- Sédiments (eau de mer); 0.0996 mg/kg</li> <li>- Sol; 0.196 mg/kg</li> </ul> REACH dossier d'information
-------------	--

**REACTION PRODUCTS OF HEXANE-1,6-DIOL WITH 2-CHLOROMETHYLOXIRANE(1:2) (CAS: 933999-84-9)**

<b>DNEL</b>	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 4.9 mg/m <sup>3</sup> Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 4.9 mg/m <sup>3</sup> Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.44 mg/m <sup>3</sup> Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 2.8 mg/kg/jour Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets locaux: 22.6 µg/cm <sup>2</sup> Industrie - Contact avec la peau; Court terme Effets locaux: 22.6 µg/cm <sup>2</sup> REACH dossier d'information
-------------	---

<b>PNEC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eau douce; 0.0115 mg/l</li> <li>- Eau de mer; 0.00115 mg/l</li> <li>- rejet intermittent; 0.115 mg/l</li> <li>- STP; 1 mg/l</li> <li>- Sédiments (eau douce); 0.283 mg/kg</li> <li>- Sédiments (eau de mer); 0.0283 mg/kg</li> <li>- Sol; 0.223 mg/kg</li> </ul> REACH dossier d'information
-------------	---

**8.2. Contrôles de l'exposition****Equipements de protection****Contrôles techniques appropriés**

Aucune ventilation particulière requise.

**Protection des yeux/du visage** Porter un équipement de protection des yeux.**Protection des mains** Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile.**Mesures d'hygiène** Prévoir une fontaine oculaire. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé.**Protection respiratoire** Non pertinent.**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Blanc/blanc cassé.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.

**X-PRO 500 PART A**

<b>Seuil olfactif</b>	Indéterminé.
<b>pH</b>	Non applicable.
<b>Point de fusion</b>	Non applicable.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	>35°C @ 760 mm Hg
<b>Point d'éclair</b>	>100°C Coupelle fermée. littérature
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune information disponible.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Non applicable.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non applicable.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Non applicable.
<b>Autre inflammabilité</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	<500 Pa @ °C
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité relative</b>	1.5 - 1.6
<b>Densité apparente</b>	Non applicable.
<b>Solubilité(s)</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Coefficient de partage</b>	Indéterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Indéterminé.
<b>Température de décomposition</b>	Indéterminé.
<b>Viscosité</b>	> 60 S ISO2431
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible.
<b>Explosif sous l'influence d'une flamme</b>	Non
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

**9.2. Autres informations****RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

**Réactivité** Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Amides. Amines. Phénols, crésols.

**10.2. Stabilité chimique**

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses** Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Amides. Amines. Phénols, crésols.

## X-PRO 500 PART A

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter le contact avec les acides et les bases.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Acides. Amines. Amides.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Sensibilisant.

#### **Information générale**

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

#### **Inhalation**

Pas de danger spécifique pour la santé connu.

#### **Ingestion**

Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.

#### **Contact cutané**

Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### **Contact oculaire**

Peut provoquer une irritation oculaire sévère.

#### **Dangers chroniques et aigus pour la santé**

Irritant pour la peau. Irritant pour les yeux.

#### **Voie d'exposition**

Contact avec la peau et/ou les yeux.

#### **Symptômes**

Irritation cutanée.

#### **Considérations médicales**

Affections cutanées et allergies.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### RÉSINES ÉPOXYDIQUES (MW moyen <= 700)

##### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 11 400,0

**Espèces** Rat

##### Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 1 200,0

**Espèces** Rat

#### REACTION PRODUCTS OF HEXANE-1,6-DIOL WITH 2-CHLOROMETHYLOXIRANE(1:2)

##### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 3 010,0

**Espèces** Rat

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

## X-PRO 500 PART A

### 12.1. Toxicité

#### Informations écologiques sur les composants

##### RÉSINES ÉPOXYDIQUES (MW moyen <= 700)

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** LC50, 96 heures: 2 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 1.8 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 heures: 11 mg/l, Algues d'eau douce  
CE<sub>50</sub>, 96 heures: 220 mg/l, Scenedesmus subspicatus

#### toxicité aquatique chronique

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** NOEC, 21 jours: 0.3 mg/l, Daphnia magna

##### REACTION PRODUCTS OF HEXANE-1,6-DIOL WITH 2-CHLOROMETHYLOXIRANE(1:2)

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** LC50, 96 heures: 30 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le produit n'est pas biodégradable.

#### Informations écologiques sur les composants

##### RÉSINES ÉPOXYDIQUES (MW moyen <= 700)

**Biodégradation** - 12% Dégradation (%): 28 jours

##### REACTION PRODUCTS OF HEXANE-1,6-DIOL WITH 2-CHLOROMETHYLOXIRANE(1:2)

**Biodégradation** - 47% Dégradation (%): 28 jours  
OECD 301D

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Indéterminé.

#### Informations écologiques sur les composants

##### RÉSINES ÉPOXYDIQUES (MW moyen <= 700)

**Potentiel de bioaccumulation** Peut s'accumuler dans le sol et les hydrosystèmes. BCF: 100 - 3000,

**Coefficient de partage** log Pow: 3.242 Valeur estimée

##### REACTION PRODUCTS OF HEXANE-1,6-DIOL WITH 2-CHLOROMETHYLOXIRANE(1:2)

**Potentiel de bioaccumulation** BCF: < 100, Valeur estimée

**Coefficient de partage** log Pow: -0.272 Valeur estimée

### 12.4. Mobilité dans le sol



## X-PRO 500 PART A

**Mobilité** Le produit est insoluble dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau. Le produit n'est pas volatil. Semi-mobile.

### Informations écologiques sur les composants

#### RÉSINES ÉPOXYDIQUES (MW moyen <= 700)

<b>Mobilité</b>	Semi-mobile.
<b>Coefficient d'adsorption/désorption</b>	Eau - Koc: 1800 - 4400 @ 25°C Valeur estimée
<b>Constante de Henry</b>	4.93E-05 Pa m <sup>3</sup> /mol @ 25°C

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### Informations écologiques sur les composants

#### RÉSINES ÉPOXYDIQUES (MW moyen <= 700)

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### 12.6. Autres effets néfastes

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

##### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales. Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

**Classe déchet** Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED).

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

##### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	3082
N° ONU (IMDG)	3082
N° ONU (ICAO)	3082
N° ONU (ADN)	3082

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

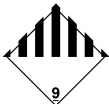
<b>Nom d'expédition (ADR/RID)</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 ), EPOXY PHENOL FORMALDEHYDE RESIN)
<b>Nom d'expédition (IMDG)</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 ), EPOXY PHENOL FORMALDEHYDE RESIN)
<b>Nom d'expédition (ICAO)</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 ), EPOXY PHENOL FORMALDEHYDE RESIN)
<b>Nom d'expédition (ADN)</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 ), EPOXY PHENOL FORMALDEHYDE RESIN)

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

## X-PRO 500 PART A

Classe ADR/RID	9
Code de classement ADR/RID	M6
Etiquette ADR/RID	9
Classe IMDG	9
Classe/division ICAO	9
Classe ADN	9

### Etiquettes de transport



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-F
Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	•3Z
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	90
Code de restriction en tunnels	(E)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE (EU) No 2015/830

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## X-PRO 500 PART A

### RUBRIQUE 16: Autres informations

<b>Commentaires sur la révision</b>	C'est la première version. NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
<b>Date de révision</b>	27/11/2017
<b>Numéro de version</b>	1.000
<b>Numéro de FDS</b>	20894
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ X-PRO 500 PART B

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit X-PRO 500 PART B

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Adhésif à deux composants à base d'époxy. Durcisseur.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur PROFAST Ankersystemen B.V.B.A.  
P.O. Box 27  
3900 Overpelt  
België  
Tel: +32 (0) 34 56 27 00  
www.profastankersystemen.be  
info@profastankersystemen.be

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +32 (0) 34 56 27 00 (08:00 - 18:00)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

Classification (67/548/CEE) -  
ou (1999/45/CE)

Santé humaine Corrosif. Le contact prolongé provoque des lésions graves des yeux et des tissus.

Environnement Le produit contient une substance qui peut avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

**X-PRO 500 PART B**

<b>Mentions de danger</b>	H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Mentions de mise en garde</b>	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
<b>Contient</b>	1,3-CYCLOHEXANE BIS(METHYLAMINE), STYRENATED PHENOL, SALICYLIC ACID, 1,3-BENZENEDIMETHANAMINE
<b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P260 Ne pas respirer les vapeurs. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**2.3. Autres dangers****RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

<b>1,3-CYCLOHEXANE BIS(METHYLAMINE)</b>	<b>20-50%</b>
Numéro CAS: 2579-20-6	Numéro CE: 219-941-5
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119543741-41
<b>Classification</b>	
Acute Tox. 4 - H302	
Acute Tox. 4 - H312	
Skin Corr. 1A - H314	
Aquatic Chronic 3 - H412	
<b>STYRENATED PHENOL</b>	<b>5-10%</b>
Numéro CAS: 61788-44-1	Numéro CE: 262-975-0
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119979575-18
<b>Classification</b>	
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Irrit. 2 - H319	
Skin Sens. 1A - H317	
Aquatic Chronic 2 - H411	

**X-PRO 500 PART B**

<b>SALICYLIC ACID</b>		<b>5-10%</b>
Numéro CAS: 69-72-7	Numéro CE: 200-712-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486984-17
<b>Classification</b>		
Acute Tox. 4 - H302		
Eye Dam. 1 - H318		
<b>1,3-BENZENEDIMETHANAMINE</b>		<b>1-5%</b>
Numéro CAS: 1477-55-0	Numéro CE: 216-032-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119480150-50
<b>Classification</b>		
Acute Tox. 4 - H302		
Acute Tox. 4 - H332		
Skin Corr. 1B - H314		
Skin Sens. 1B - H317		
Aquatic Chronic 3 - H412		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Contact cutané</b>	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Inhalation</b>	Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
<b>Contact cutané</b>	Sensation de brûlure et lésions cutanées chimiques sévères. Des ampoules peuvent se former. Brûlures chimiques.
<b>Contact oculaire</b>	Peut provoquer une vision floue et des lésions oculaires graves.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

## X-PRO 500 PART B

**Moyens d'extinction inappropriés** NE PAS utiliser d'eau si possible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

**Équipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13. Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée. Éviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Tenir éloigné des aliments et boissons. Keep container closed when not in use.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

## X-PRO 500 PART B

### 1,3-BENZENEDIMETHANAMINE

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 0,1 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 1,3-CYCLOHEXANEBIS(METHYLAMINE) (CAS: 2579-20-6)

<b>DNEL</b>	REACH dossier d'information Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.71 mg/m <sup>3</sup> Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 0.2 mg/kg/jour Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 21.2 mg/m <sup>3</sup> Industrie - Contact avec la peau; Court terme Effets systémiques: 6 mg/kg/jour
<b>PNEC</b>	REACH dossier d'information - STP; 10 mg/l - Eau de mer; 0.00331 mg/l - rejet intermittent; 0.331 mg/l - Eau douce; 0.0331 mg/l

### STYRENATED PHENOL (CAS: 61788-44-1)

<b>DNEL</b>	REACH dossier d'information Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 0.416666667 mg/kg/jour Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.734649123 mg/m <sup>3</sup>
<b>PNEC</b>	REACH dossier d'information - rejet intermittent; 0.01371 mg/l - Eau de mer; 0.0001371 mg/l - STP; 1.0638 mg/l - Sédiments (eau douce); 43.65269484 mg/kg - Eau douce; 0.001371 mg/l - Sol; 20.64517608 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 43.65269484 mg/kg

### SALICYLIC ACID (CAS: 69-72-7)

<b>DNEL</b>	REACH dossier d'information Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 2 mg/kg/jour Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 16 mg/m <sup>3</sup>
<b>PNEC</b>	REACH dossier d'information - rejet intermittent; 1 mg/l - Eau de mer; 0.02 mg/l - Sédiments (eau douce); 1.42 mg/kg - Eau douce; 0.2 mg/l - Sédiments (eau de mer); 0.142 mg/kg - Sol; 0.166 mg/kg - STP; 162 mg/l

### 1,3-BENZENEDIMETHANAMINE (CAS: 1477-55-0)



## X-PRO 500 PART B

### PNEC

- Sédiments (eau douce); 0.43 mg/kg
- Sol; 0.045 mg/kg
- rejet intermittent; 0.152 mg/l
- Eau douce; 0.094 mg/l
- Eau de mer; 0.0094 mg/l
- Sédiments (eau de mer); 0.043 mg/kg
- STP; 10 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

#### Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de sécurité bien ajustées. Ne pas porter de lentilles de contact en travaillant avec ce produit chimique.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile.

#### Autre protection de la peau et du corps

Éviter le contact avec la peau. Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Utiliser la sécurité intégrée pour réduire la contamination de l'air à des niveaux d'exposition admissibles.

#### Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Rose.
<b>Odeur</b>	Caractéristique. Ammoniacale.
<b>Seuil olfactif</b>	Indéterminé.
<b>pH</b>	Non applicable.
<b>Point de fusion</b>	Indéterminé.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Indéterminé.
<b>Point d'éclair</b>	>100°C Coupelle fermée. littérature
<b>Taux d'évaporation</b>	Indéterminé.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Indéterminé.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Indéterminé.

**X-PRO 500 PART B**

<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Indéterminé.
<b>Autre inflammabilité</b>	Non applicable.
<b>Pression de vapeur</b>	Indéterminé.
<b>Densité de vapeur</b>	Indéterminé.
<b>Densité relative</b>	1.4 - 1.5
<b>Densité apparente</b>	Non disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Indéterminé.
<b>Coefficient de partage</b>	Indéterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Indéterminé.
<b>Température de décomposition</b>	Indéterminé.
<b>Viscosité</b>	Indéterminé.
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible.
<b>Explosif sous l'influence d'une flamme</b>	N'est pas considéré comme explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

**9.2. Autres informations****RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

**Réactivité** Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Epoxydes. Oxydants. Peroxydes.

**10.2. Stabilité chimique**

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses** Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Epoxydes. Oxydants. Peroxydes.

**10.4. Conditions à éviter**

**Conditions à éviter** Stable. However, may decompose if heated.

**10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles** Acides. Epoxydes. Oxydants. Peroxydes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**X-PRO 500 PART B****Toxicité aiguë - orale**

ETA orale (mg/kg) 1 269,11

**Toxicité aiguë - cutanée**

ETA cutanée (mg/kg) 3 298,57

**Toxicité aiguë - inhalation**ETA inhalation  
(poussières/brouillards mg/l) 59,38**Sensibilisation cutanée**

Sensibilisation cutanée Sensibilisant.

**Inhalation**

Les vapeurs peuvent irriter le système respiratoire/les poumons.

**Ingestion**

Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

**Contact cutané**

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau.

**Contact oculaire**

Risque de lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

**Dangers chroniques et aigus pour la santé**

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Provoque de graves brûlures.

**Voie d'exposition**

Contact cutané et/ou oculaire. Inhalatoire

**Organes cibles**

Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

**Symptômes**

A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Brûlures chimiques.

**Considérations médicales**

Les projections dans les yeux requièrent l'examen par un spécialiste des yeux.

**Informations toxicologiques sur les composants****1,3-CYCLOHEXANEBIS(METHYLAMINE)****Toxicité aiguë - orale**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>  
mg/kg) 700,0

Espèces Rat

**Toxicité aiguë - cutanée**Toxicité aiguë cutanée  
(DL<sub>50</sub> mg/kg) 1 700,0

Espèces Lapin

**STYRENATED PHENOL****Toxicité aiguë - orale**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>  
mg/kg) 2 000,0

Espèces Rat

**Toxicité aiguë - cutanée**

**X-PRO 500 PART B**

**Toxicité aiguë cutanée** 2 000,0  
(DL<sub>50</sub> mg/kg)

**Espèces** Rat

**SALICYLIC ACID****Toxicité aiguë - orale**

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>** 891,0  
**mg/kg)**

**Espèces** Rat

**Toxicité aiguë - cutanée**

**Toxicité aiguë cutanée** 2 000,0  
(DL<sub>50</sub> mg/kg)

**Espèces** Rat

**1,3-BENZENEDIMETHANAMINE****Toxicité aiguë - orale**

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>** 1 090,0  
**mg/kg)**

**Espèces** Rat

**ETA orale (mg/kg)** 1 090,0

**Toxicité aiguë - cutanée**

**Toxicité aiguë cutanée** 2 000,0  
(DL<sub>50</sub> mg/kg)

**Espèces** Rat

**Toxicité aiguë - inhalation**

**Toxicité aiguë inhalation** 1,34  
(CL<sub>50</sub>  
poussières/brouillards  
mg/l)

**Espèces** Rat

**ETA inhalation** 1,34  
(poussières/brouillards  
mg/l)

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Informations écologiques sur les composants****1,3-CYCLOHEXANEBIS(METHYLAMINE)****toxicité aquatique aiguë**

**Toxicité aiguë - poisson** LC50, > 96 heures: 100 mg/l, *Leuciscus idus* (ide mélanote)

**Toxicité aiguë -  
invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 29 mg/l, *Daphnia magna*

## X-PRO 500 PART B

<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , > 96 heures: 100 mg/l, Scenedesmus subspicatus
<b>Toxicité aiguë - terrestre</b>	CE <sub>50</sub> , > 14 jours: 1000 mg/kg, Eisenia Fetida (Earthworm)

### STYRENATED PHENOL

#### toxicité aquatique aiguë

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	LC50, 96 heures: 14.8 mg/l,
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 heures: 1-10 mg/l, Daphnia magna
<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 72 heures: 3.14 mg/l, Scenedesmus subspicatus

#### toxicité aquatique chronique

<b>NOEC</b>	0.01 < NOEC ≤ 0.1
-------------	-------------------

### SALICYLIC ACID

#### toxicité aquatique aiguë

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	LC50, 48 heures: 90 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)
<b>Toxicité aiguë - microorganismes</b>	CE <sub>50</sub> , > 3 heures: 3200 mg/l, Boues activées

### 1,3-BENZENEDIMETHANAMINE

#### toxicité aquatique aiguë

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	LC50, 96 heures: 75 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 heures: 15.2 mg/l, Daphnia magna
<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 72 heures: 12 mg/l, Scenedesmus subspicatus

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Indéterminé.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Mobile. Le produit est miscible dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**X-PRO 500 PART B**

<b>Information générale</b>	Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.
<b>Méthodes de traitement des déchets</b>	Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.
<b>Classe déchet</b>	Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED).

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

N° ONU (ADR/RID)	2735
N° ONU (IMDG)	2735
N° ONU (ICAO)	2735
N° ONU (ADN)	2735

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

<b>Nom d'expédition (ADR/RID)</b>	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS 1,3-CYCLOHEXANEBIS(METHYLAMINE), 1,3-BENZENEDIMETHANAMINE)
<b>Nom d'expédition (IMDG)</b>	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS 1,3-CYCLOHEXANEBIS(METHYLAMINE), 1,3-BENZENEDIMETHANAMINE)
<b>Nom d'expédition (ICAO)</b>	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS 1,3-CYCLOHEXANEBIS(METHYLAMINE), 1,3-BENZENEDIMETHANAMINE)
<b>Nom d'expédition (ADN)</b>	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS 1,3-CYCLOHEXANEBIS(METHYLAMINE), 1,3-BENZENEDIMETHANAMINE)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

<b>Classe ADR/RID</b>	8
<b>Code de classement ADR/RID</b>	C7
<b>Etiquette ADR/RID</b>	8
<b>Classe IMDG</b>	8
<b>Classe/division ICAO</b>	8
<b>Classe ADN</b>	8

**Etiquettes de transport****14.4. Groupe d'emballage**

<b>Groupe d'emballage (ADR/RID)</b>	II
<b>Groupe d'emballage (IMDG)</b>	II
<b>Groupe d'emballage (ADN)</b>	II
<b>Groupe d'emballage (ICAO)</b>	II

**14.5. Dangers pour l'environnement**

**X-PRO 500 PART B****Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Non.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

EmS	F-A, S-B
Catégorie de transport ADR	2
Code de consignes d'intervention d'urgence	2X
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	88
Code de restriction en tunnels	(E)

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation UE (EU) No 2015/830

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Commentaires sur la révision** C'est la première version. NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

**Date de révision** 27/11/2017

**Numéro de version** 1.000

**Numéro de FDS** 20896

**Mentions de danger dans leur intégralité** H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H312 Nocif par contact cutané.  
 H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.